

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02727
Numéro SIREN : 819 100 322
Nom ou dénomination : 2LR EVENTS

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2021 sous le numéro de dépôt 23544

Désignation de l'entreprise :		2LR EVENTS										1 2	
Adresse de l'entreprise		7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 93600 AULNAY-SOUS-BOIS										Durée de l'exercice précédent * 1 2	
Numéro SIRET *		8 1 9 1 0 0 3 2 2 0 0 0 2 6										Néant <input type="checkbox"/> *	
												Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 0	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA											
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB				AC							
	Frais de développement *	CX				CQ							
	Concessions, brevets et droits similaires	AF				AG							
	Fonds commercial (1)	AH				AI							
	Autres immobilisations incorporelles	AJ				AK							
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				AM							
	Terrains	AN				AO							
	Constructions	AP				AQ							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		9 801		AS		7 394		2 408			
	Autres immobilisations corporelles	AT		5 810		AU		2 473		3 337			
Immobilisations en cours	AV				AW								
Avances et acomptes	AX				AY								
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				CT							
	Autres participations	CU				CV							
	Créances rattachées à des participations	BB				BC							
	Autres titres immobilisés	BD				BE							
	Prêts	BF				BG							
	Autres immobilisations financières *	BH		2 676		BI				2 676			
TOTAL (II)		BJ		18 287		BK		9 866		8 421			
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL				BM							
	En cours de production de biens	BN				BO							
	En cours de production de services	BP				BQ							
	Produits intermédiaires et finis	BR				BS							
	Marchandises	BT				BU							
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV				BW							
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		15 336		BY				15 336			
	Autres créances (3)	BZ		5 537		CA				5 537			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB				CC							
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD				CE							
	Disponibilités	CF		37 620		CG				37 620			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		344		CI				344			
	TOTAL (III)	CJ		58 837		CK				58 837			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW											
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM											
Écarts de conversion actif * (VI)	CN												
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		77 124		1A		9 866		67 258			
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :							

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2LR EVENTS

Néant *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.000...)	DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	7 915	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(67 078)	
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)	DL	(58 063)		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	105 521	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	1 411	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 396	
	Dettes fiscales et sociales	DY	12 992	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	125 321		
Écarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	67 258		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	125 321		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		2LR EVENTS		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue	} biens *	FD		FE	FF
			} services *	FG	62 869	FH
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		62 869	FK	FL
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	44 153
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ	12
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	795
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	90 197
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	2 961
	Salaires et traitements *				FY	59 625
	Charges sociales (10)				FZ	13 183
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	4 075
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	923
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	171 758
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(64 724)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	546
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)					GU	546
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(546)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(65 270)

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2LR EVENTS		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 808	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 808	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(1 808)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	107 034	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	174 112	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	(67 078)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	12 281
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9
Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
CONTRAVENTIONS ROUTIERES				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				1 808		
				Exercice N		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures	Produits antérieurs	

BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise : 2LR EVENTS | 1 | 2 |
 Adresse de l'entreprise 7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 93600 AULNAY-SOUS-BOIS Durée de l'exercice précédent * | 1 | 2 |

Numéro SIRET *

8	1	9	1	0	0	3	2	2	0	0	0	2	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Néant *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 0	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	7 394	2 408
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 473	3 337
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		2 676
TOTAL (II)		BJ	BK	9 866	8 421
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	15 336	15 336
	Autres créances (3)	BZ	CA	5 537	5 537
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	37 620	37 620
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	344	344
	TOTAL (III)	CJ	CK	58 837	58 837
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	9 866	67 258

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2LR EVENTS

Néant *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.000...)	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="BI"/>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG	
	Report à nouveau	DH	7 915
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(67 078)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	(58 063)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	105 521
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV	1 411
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 396
	Dettes fiscales et sociales	DY	12 992
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	125 321	
(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	67 258	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	125 321
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>2LR EVENTS</u>				Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *	
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue	} biens *	FD		FE		FF
			} services *	FG	62 869	FH	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		62 869	FK		FL
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
						FR	
Total des produits d'exploitation (2) (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	
	Salaires et traitements *					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA
			- dotations aux provisions				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD
	Autres charges (12)					GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2LR EVENTS		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 808	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 808	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 808)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	107 034	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	174 112	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(67 078)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	12 281
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
CONTRAVENTIONS ROUTIERES				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				1 808		
				Exercice N		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXES

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Plan comptable général en vigueur)

de la société **SASU 2LR EVENTS**

S.A.R.L. au CAPITAL de 1 000 €.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Durée de l'exercice : 12 mois

TOTAL DU BILAN :	67 258 Euros
RESULTAT DEFICITAIRE :	67 078 Euros

TOUS LES ELEMENTS DE CETTE ANNEXE FONT PARTIE INTEGRANTE
DES COMPTES ANNUELS qui ont été établis par le Gérant. **ELEMENTS DE L'EXERCICE**

TROIS ELEMENTS ESSENTIELS

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

ELEMENT I DE L'ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes généraux de prudence, régularité, sincérité et image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

LIMINAIRE :

Conformément aux prescriptions légales, la comptabilité de l'exercice a été établie selon le PCR 1999.

REGLES ET METHODES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée prévue et de la nature du matériel (cf. état 2033 C).

Les opérations en devises sont insignifiantes voire nulles.
La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.

ELEMENT II DE L'ANNEXE

- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

- Etat de l'actif immobilisé :	N° 2033 C
- Etat des amortissements :	N° 2033 C
- Etat des provisions :	N° 2033 D
- Etat des échéances de créances	N° 2033 A
- Etat des échéances des dettes	N° 2033 A

B) JOINT SUR PAPIER LIBRE AUX IMPRIMES FISCAUX :

- Produits à recevoir,
- Charges à payer.
- Charges et produits constatés d'avance.

C) INFORMATIONS GENERALES :

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les stocks.

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les immobilisations.

Les différences sur éléments fongibles de l'actif circulant et les frais d'établissement sont peu significatives.

L'entreprise n'a pas comptabilisée de frais de recherche et de développement à l'actif de son bilan.

Il n'y a pas de charges à répartir sur plusieurs exercices.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

Les associés ont créé leur fonds de commerce.

D) INFORMATIONS PARTICULIERES AUX SOCIETES :

- Aucune avance n'a été consentie aux associés.
- La société a la forme d'une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.
- Son capital de 1 000 € est divisé en 100 parts de 10 € chacune au 1^{er} JANVIER 2020.
- Son capital au 31 DECEMBRE 2020 est inchangé. ELEMENTS III DE L'ANNEXE

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

CREDIT BAIL : NEANT

ENGAGEMENTS FINANCIERS : ETAT 2033 A

B) DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

NEANT

C) PRISES DE PARTICIPATIONS :

L'entreprise ne possède ni filiale ni participations.

Elle n'est filiale d'aucune autre société et n'entre dans aucun périmètre de consolidation.

D) ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS :

NEANT

ANNEXES

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Plan comptable général en vigueur)

de la société **SASU 2LR EVENTS**

S.A.R.L. au CAPITAL de 1 000 €.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Durée de l'exercice : 12 mois

TOTAL DU BILAN :	67 258 Euros
RESULTAT DEFICITAIRE :	67 078 Euros

TOUS LES ELEMENTS DE CETTE ANNEXE FONT PARTIE INTEGRANTE
DES COMPTES ANNUELS qui ont été établis par le Gérant. **ELEMENTS DE L'EXERCICE**

TROIS ELEMENTS ESSENTIELS

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE
RESULTAT

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

ELEMENT I DE L'ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes généraux de prudence, régularité, sincérité et image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

LIMINAIRE :

Conformément aux prescriptions légales, la comptabilité de l'exercice a été établie selon le PCR 1999.

REGLES ET METHODES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée prévue et de la nature du matériel (cf. état 2033 C).

Les opérations en devises sont insignifiantes voire nulles.
La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.

ELEMENT II DE L'ANNEXE

- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

- Etat de l'actif immobilisé :	N° 2033 C
- Etat des amortissements :	N° 2033 C
- Etat des provisions :	N° 2033 D
- Etat des échéances de créances	N° 2033 A
- Etat des échéances des dettes	N° 2033 A

B) JOINT SUR PAPIER LIBRE AUX IMPRIMES FISCAUX :

- Produits à recevoir,
- Charges à payer,
- Charges et produits constatés d'avance.

C) INFORMATIONS GENERALES :

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les stocks.

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les immobilisations.

Les différences sur éléments fongibles de l'actif circulant et les frais d'établissement sont peu significatives.

L'entreprise n'a pas comptabilisée de frais de recherche et de développement à l'actif de son bilan.

Il n'y a pas de charges à répartir sur plusieurs exercices.

2LR EVENTS

SASU au capital de 1 000 €

7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

93600 AULNAY-SOUS-BOIS

APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

2LR EVENTS
SASU au capital de 1 000 €
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS BOBIGNY : B 819100322

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2021

Chers Associés,

Conformément à la Loi et en ma qualité de présidente de la société, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la marche des affaires sociales durant l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020

Pour votre information, il vous a été envoyé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la

Loi, à savoir :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe,
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Les comptes soumis à votre approbation ont été établis selon les normes, principes et méthode du plan comptable en vigueur.

Les méthodes d'évaluation n'ont pas changées.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

AU COURS DE CET EXERCICE D'UNE DURÉE DE 12 MOIS, LE CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. S'EST ELEVE À 62 869 € CONTRE 244 902 € POUR L'EXERCICE PRÉCÉDENT, CE QUI REPRÉSENTE UNE BAISSSE 75% ENVIRON.

Le Total des Produits d'Exploitation s'élève à : 107 034€

Compte tenu des charges d'exploitation comprenant notamment :

- La Dotations aux Amortissements pour :	4 075 €
- Le Résultat d'EXPLOITATION EST DEFICITAIRE DE :	64 724 €
- LE RÉSULTAT FINANCIER EST DEFICITAIRE DE :	546 €
- LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL NEGATIF DE :	1 808 €
- L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉ EST :	NEANT

Le résultat fiscal tient compte d'aucune réintégration de charges non déductibles.

En conséquence, l'exercice se traduit par une **PERTE** nette de **67 078 €**.

L'ANNEE 2020 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LES CONTRAINTES QUI ONT PESÉES SUR TOUTE ACTIVITÉ COLLECTIVE EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE MONDIALE LIÉE AU CORONAVIRUS-COVID19.

CET EXERCICE SE SOLDE PAR UNE PERTE GÉNÉRÉE SUITE À L'ARRÊT TOTAL DE NOTRE ACTIVITÉ DEPUIS LE 15 MARS 2020.

SEULES LES AIDES DE L'ÉTAT ONT PU NOUS PERMETTRE DE GARDER NOTRE PERSONNEL EN VUE DE LA REPRISE DE NOTRE ACTIVITÉ.

NOUS ESPÉRONS UNE REPRISE RAPIDE DE NOS ÉCHANGES AVEC NOS DIFFÉRENTS PARTENAIRES EN VUE DE SURMONTER CETTE CRISE ET AINSI OBTENIR UN CHIFFRE D'AFFAIRES NOUS PERMETTANT DE COMPENSER CETTE PERTE.

II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

LA CRISE SANITAIRE MONDIALE LIEE AU CORONAVIRUS-COVID19 SE POURSUIT EN 2021.

III – INFORMATIONS SUR L'EXERCICE EN COURS ET PERPECTIVES D'AVENIR

LA REPRISE DE NOTRE ACTIVITÉ NE NOUS EST TOUJOURS PAS INDIQUEE PAR LE GOUVERNEMENT.
NOUS ESPERONS TOUTEFOIS REPRENDRE AU PLUS TOT.

IV – CONVENTIONS REGLEMENTEE

Aucune nouvelle convention susceptible de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du NCC n'est venue à la connaissance de la gérance. Les conventions antérieures continuant à s'appliquer.

V – AFFECTATION DES RESULTATS

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER ET DE RÉPARTIR COMME SUIT LA PERTE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 67 078 € :

1° Affectation de la totalité, soit 67 078 Euros (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Nous vous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer et il vous appartient de fixer le montant de la rémunération du gérant.

Vous trouverez en annexe le texte des résolutions qui vous sont proposées.

La présidente.
Madame LOPES RODRIGUES LIDIA

2LR EVENTS
SASU au capital de 1 000 €
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS BOBIGNY : B 819100322

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, et plus particulièrement le montant des appointements perçus par le gérant au cours de cet exercice.

En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020.

DEUXIEME RESOLUTION

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFPECTER ET DE RÉPARTIR COMME SUIT LA PERTE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 67 078 € :

Affectation de la totalité, soit 67 078 €uros (centimes à parfaire), en report à nouveau.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les associés et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L 223-19 du NCC.

2LR EVENTS
SASU au capital de 1 000 €
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS BOBIGNY : B 819100322

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 31 MAI 2021

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

Chers Associés,

L'article L 223-19 du NCC prescrit à la présidente d'établir un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés.

Rentre dans le cadre de cet article, les opérations suivantes : NEANT

La présidente,

Madame LOPES RODRIGUES LIDIA

2LR EVENTS
SASU au capital de 1 000 €
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS BOBIGNY : B 819100322

GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MAI 2021

L'an deux Mille Vingt et Un,

Le trente et un mai, à 18H00.

Les actionnaires de la société SASU 2LR EVENTS, SASU au capital de 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation faite par la présidente.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Madame LOPES RODRIGUES LIDIA, présidente, propriétaire de : 100 PARTS

TOTAL : 100 PARTS

L'assemblée est présidée par Madame LOPES RODRIGUES LIDIA, présidente, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 100 actions, soit plus de la moitié des actions ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame la Présidente dépose devant l'assemblée, à la disposition des actionnaires :

- Le rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020,
- Le compte de résultat, le bilan, l'annexe et l'inventaire au 31 DECEMBRE 2020.

Puis, elle déclare que le texte des résolutions proposées, le rapport de la présidente et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés à chaque actionnaire en même temps que l'avis de convocation.

Elle précise que l'inventaire a été tenu à la disposition des actionnaires au siège social depuis cette même date, ce dont l'assemblée lui donne acte.

La présidente rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée :

- Lecture du rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice,
- Approbation des comptes, affectation et répartition des résultats, quitus à la présidente,
- Opérations visées par l'article L 223-19 du NCC,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Puis, elle donne lecture du rapport de la présidente et déclare la discussion ouverte.

Après un large échange de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidente quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER ET DE RÉPARTIR COMME SUIT LA PERTE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 67 078 € :

- Affectation de la totalité, soit 67 078 € (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les actionnaires et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L 223-19 du NCC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés concernés s'abstenant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée note que la présidente est salariée de la société et a perçu une rémunération de 27 097€ pour l'année 2020.

Elle fixe sa rémunération à un montant équivalent pour l'exercice en cours ainsi que la prise en charge des cotisations sociales y afférentes. Cette rémunération pourra varier selon la convention applicable aux cadres de la profession. La présidente aura droit à une éventuelle prime de bilan.

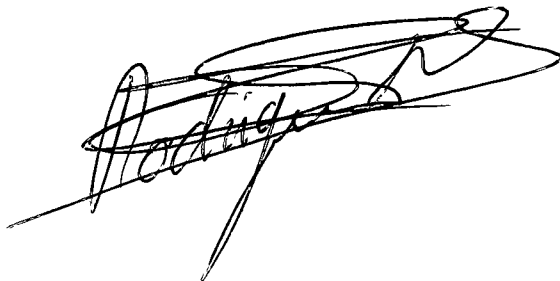
Les frais qu'elle expose dans l'intérêt social lui seront remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

La présidente,

Madame LOPES RODRIGUES LIDIA



2LR EVENTS

SASU au capital de 1 000 €

7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

93600 AULNAY-SOUS-BOIS

APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

2LR EVENTS
SASU au capital de 1 000 €
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS BOBIGNY : B 819100322

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2021

Chers Associés,

Conformément à la Loi et en ma qualité de présidente de la société, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la marche des affaires sociales durant l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020.

Pour votre information, il vous a été envoyé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la

Loi, à savoir :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe,
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Les comptes soumis à votre approbation ont été établis selon les normes, principes et méthode du plan comptable en vigueur.

Les méthodes d'évaluation n'ont pas changées.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

AU COURS DE CET EXERCICE D'UNE DURÉE DE 12 MOIS, LE CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. S'EST ELEVE À 62 869 € CONTRE 244 902 € POUR L'EXERCICE PRÉCÉDENT, CE QUI REPRÉSENTE UNE BAISSSE 75% ENVIRON.

Le Total des Produits d'Exploitation s'élève à : 107 034€

Compte tenu des charges d'exploitation comprenant notamment :

- La Dotations aux Amortissements pour : 4 075 €
- Le Résultat d'EXPLOITATION EST DEFICITAIRE DE : 64 724 €
- LE RÉSULTAT FINANCIER EST DEFICITAIRE DE : 546 €
- LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL NEGATIF DE : 1 808 €
- L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉ EST : NEANT

Le résultat fiscal tient compte d'aucune réintégration de charges non déductibles.

En conséquence, l'exercice se traduit par une **PERTE** nette de **67 078 €**.

L'ANNEE 2020 A ÉTÉ MARQUEE PAR LES CONTRAITES QUI ONT PESEES SUR TOUTE ACTIVITE COLLECTIVE EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE MONDIALE LIEE AU CORONAVIRUS-COVID19.

CET EXERCICE SE SOLDE PAR UNE PERTE GENEREE SUITE A L'ARRET TOTAL DE NOTRE ACTIVITÉ DEPUIS LE 15 MARS 2020.

SEULES LES AIDES DE L'ETAT ONT PU NOUS PERMETTRE DE GARDER NOTRE PERSONNEL EN VUE DE LA REPRISSE DE NOTRE ACTIVITÉ.

NOUS ESPÉRONS UNE REPRISSE RAPIDE DE NOS ECHANGES AVEC NOS DIFFÉRENTS PARTENAIRES EN VUE DE SURMONTER CETTE CRISE ET AINSI OBTENIR UN CHIFFRE D'AFFAIRES NOUS PERMETTANT DE COMPENSER CETTE PERTE.

II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

LA CRISE SANITAIRE MONDIALE LIEE AU CORONAVIRUS-COVID19 SE POURSUIT EN 2021.

III – INFORMATIONS SUR L'EXERCICE EN COURS ET PERPECTIVES D'AVENIR

LA REPRISE DE NOTRE ACTIVITÉ NE NOUS EST TOUJOURS PAS INDIQUEE PAR LE GOUVERNEMENT.
NOUS ESPERONS TOUTEFOIS REPRENDRE AU PLUS TOT.

IV – CONVENTIONS REGLEMENTEE

Aucune nouvelle convention susceptible de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du NCC n'est venue à la connaissance de la gérance. Les conventions antérieures continuant à s'appliquer.

V – AFFECTATION DES RESULTATS

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER ET DE REPARTIR COMME SUIV LA PERTE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 67 078 € :

- Affectation de la totalité, soit 67 078 € (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Nous vous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer et il vous appartient de fixer le montant de la rémunération du gérant.

Vous trouverez en annexe le texte des résolutions qui vous sont proposées.

La présidente,
Madame LOPES RODRIGUES LIDIA

2LR EVENTS
SASU au capital de 1 000 €
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS BOBIGNY : B 819100322

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, et plus particulièrement le montant des appointements perçus par le gérant au cours de cet exercice.

En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020.

DEUXIEME RESOLUTION

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER ET DE RÉPARTIR COMME SUIT LA PERTE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 67 078 € :

- Affectation de la totalité, soit 67 078 €uros (centimes à parfaire), en report à nouveau.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les associés et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L 223-19 du NCC.

2LR EVENTS
SASU au capital de 1 000 €
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS BOBIGNY : B 819100322

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 31 MAI 2021

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

Chers Associés,

L'article L 223-19 du NCC prescrit à la présidente d'établir un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés.

Rentre dans le cadre de cet article, les opérations suivantes : NEANT

La présidente,

Madame LOPES RODRIGUES LIDIA

2LR EVENTS
SASU au capital de 1 000 €
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS BOBIGNY : B 819100322

GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MAI 2021

L'an deux Mille Vingt et Un,

Le trente et un mai, à 18H00.

Les actionnaires de la société SASU 2LR EVENTS, SASU au capital de 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation faite par la présidente.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Madame LOPES RODRIGUES LIDIA, présidente, propriétaire de : 100 PARTS

TOTAL : 100 PARTS

L'assemblée est présidée par Madame LOPES RODRIGUES LIDIA, présidente, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 100 actions, soit plus de la moitié des actions ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame la Présidente dépose devant l'assemblée, à la disposition des actionnaires :

Le rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020,
Le compte de résultat, le bilan, l'annexe et l'inventaire au 31 DECEMBRE 2020.

Puis, elle déclare que le texte des résolutions proposées, le rapport de la présidente et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés à chaque actionnaire en même temps que l'avis de convocation.

Elle précise que l'inventaire a été tenu à la disposition des actionnaires au siège social depuis cette même date, ce dont l'assemblée lui donne acte.

La présidente rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée :

- Lecture du rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice,
- Approbation des comptes, affectation et répartition des résultats, quitus à la présidente, Opérations visées par l'article L 223-19 du NCC.
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Puis, elle donne lecture du rapport de la présidente et déclare la discussion ouverte.

Après un large échange de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidente quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER ET DE RÉPARTIR COMME SUIT LA PERTE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 67 078 € :

Affectation de la totalité, soit 67 078 Euros (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les actionnaires et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L 223-19 du NCC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés concernés s'abstenant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée note que la présidente est salariée de la société et a perçu une rémunération de 27 097€ pour l'année 2020.

Elle fixe sa rémunération à un montant équivalent pour l'exercice en cours ainsi que la prise en charge des cotisations sociales y afférentes. Cette rémunération pourra varier selon la convention applicable aux cadres de la profession. La présidente aura droit à une éventuelle prime de bilan.

Les frais qu'elle expose dans l'intérêt social lui seront remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

La présidente,

Madame LOPES RODRIGUES LIDIA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lidia Lopes Rodrigues', written over a horizontal line.